

Rachid Nini condamné a versé 600 000 euros aux substituts du Procureur du Roi

26/03/2008

Le traitement judiciaire de «l'affaire Ksar El Kebir», où le leader d'opinion avait été pointé du doigt pour avoir «inciter» à la contestation populaire et qui a failli se traduire par des règlements de compte particulièrement violents entre les «accusés» et une catégorie de la population, paraît de prime abord sévère. En effet, la sanction financière est telle qu'elle pourrait signifier une cessation d'activité de l'entreprise de presse.

Sur le terrain, les avis sont partagés. «Nini n'a que ce qu'il mérite. Il se permet de trainer dans la boue des citoyens lambda, de porter atteinte à leur honneur, à leur dignité, au travers de relais médiatiques calomnieux, diffamatoires et populistes. Ce type de journalisme, le Maroc ne peut le cautionner. Ce coup d'arrêt était nécessaire», déclare un observateur averti de la presse écrite.

Pour d'autres, la sanction est trop lourde et elle a un parfum de règlement de compte. «Cette nouvelle stratégie de l'Etat, à savoir asphyxié les médias pour mieux les museler et de définir les règles du jeu comme les lignes rouges à ne pas franchir, faute de quoi... C'est inadmissible et injuste», précise un leader d'opinion qui a préféré garder l'anonymat.

Sur le sujet, Saïd Essoulami, directeur exécutif de Centre pour la liberté d'expression dans le monde arabe, le CMF MENA, «en appel, nous appelons à ce que la condamnation soit réduite au maximum. Ce verdict est sévère, lourd et surtout disproportionné. De plus, il porte atteinte à l'exercice de la liberté d'expression», précise-t-il. D'autres organismes internationaux ne devraient pas tarder à emboîter le pas dans les prochaines heures et jours. Robert Menard, certes très occupé par les JO de Pékin, devrait annoncer la position de Reporters sans frontières (RSF) dans les plus brefs délais.

A l'heure où le Maroc tente de se doter d'un code de la presse qui réponde aux attentes de la profession (comme par exemple le retrait de toute peine privative de liberté à l'encontre des journalistes), cette affaire vient mettre en relief la réalité vécue par les patrons de presse. A suivre...

Rachid Hallaouy
Copyright Yabiladi.com

<http://www.yabiladi.com/article.php?cat=societe&id=2369>